



## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation : 23 novembre 2017

Date d'affichage : 23 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 décembre à 20 h, les membres de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg, dûment convoqués se sont réunis à la salle polyvalente de BERENGEVILLE LA CAMPAGNE sous la présidence de Monsieur **Jean-Paul LEGENDRE**, Président de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg.

Membres en exercice : 43  
Présents : 40  
Pouvoirs : 0  
Absent(s) : 3 (dont 2 excusés)  
Toutes les communes étaient représentées sauf : LE TRONCQ, LE TILLEUL LAMBERT

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	BIDAULT Dominique	ACHER Axel
BERENGEVILLE LA CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	
BROSVILLE	ROMET Marc - Excusé	MORTREUIL Gérard
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	
CESSEVILLE	DEBUS Alain - Excusé	CREVEL François
CRESTOT	DUVAL Pierre - Excusé	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF LA CAMPAGNE	MARIE Michèle	BOURDET Vincent
CROSVILLE LA VIEILLE	CARPENTIER Pascal	
DAUBEUF LA CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance	
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	
ECQUETOT	LONCKE Didier	LAGNEL Michel
EMANVILLE	DULUT Thierry	
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François
EPREVILLE PRES LE NEUBOURG	PISANI Jean-Christophe	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	MACHETEL Michel	CAPOEN Lucette
GRAVERON SEMERVILLE	CARRERE GODEBOUT Claire	
HECTOMARE	PLOYART François	
HONDOUVILLE	ROULAND Jean-Claude	PARIS Jean-Charles
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGY Jean-Luc
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	DE BRYE Robert
LE NEUBOURG	BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud - CHEVALIER Marie-Noëlle - DAVOUST Francis- DURAND Francis - LE MERRER Anita - LEROY Hélène - ONFRAY Didier VAUQUELIN Isabelle	
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	
ST AUBIN D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane	DONVAL François excusé
STE COLOMBE LA COMMANDERIE	HEBERT Alain	VOISIN Jean-Claude
LE TILLEUL LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François - excusé	CARPENTIER Serge - Excusé
TOURNEDOS BOIS HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle Excusée
LE TREMBLAY OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	GICQUEL Christian
LE TRONCQ	NORMAND Nicole - Excusée	BAUCHER Jean-Louis Excusé
VENON	VAUQUELIN Bernard	PICARD Philippe
VILLETES	RAIMBOURG Guy	ROBACHE Arlette
VILLEZ SUR LE NEUBOURG	PLESSIS Gérard	
VITOT	LELARGE Joël	LEBOURG Yann

Formant la majorité des Membres en exercice

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE ouvre la séance et procède à l'appel des délégués communautaires présents.  
Le quorum est atteint.

Il passe ensuite la parole à Monsieur Patrick LHERMEROULT – Maire de Bérengenville-la-Campagne – qui est ravi d'accueillir le conseil communautaire.

Monsieur Patrick LHERMEROULT fait une présentation rapide de sa commune de 307 habitants et 900 ha de bois et terres agricoles, il précise qu'il met à disposition de ses collègues le dernier bulletin municipal édité ce jour. Bérengenville-la-Campagne est une commune avec beaucoup de projets, la mairie a été refaite, la cuisine de la salle des fêtes... et précise que Bérengenville est en SIVOS avec Bacquepuis. Une des préoccupations actuelles : la re-sectorisation avec la construction du nouveau collège du Neubourg source de nombreuses interrogations, une réunion est d'ailleurs prévue demain avec le Département.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE remercie Patrick LHERMEROULT pour son intervention et son accueil, et le félicite pour la «restauration» très réussie de la mairie ainsi que pour l'aménagement de la salle des Fêtes.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE souhaite la bienvenue à Monsieur Jacques HEUGHEBAERT - Maire de la Pyle-commune qui intègre la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec une pensée particulière pour Monsieur Alain PICOUAYS – ancien maire – qui était à l'origine de ce projet d'intégration.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE est également ravi de revoir Monsieur Francis DURAND – délégué du Neubourg - parmi les membres du conseil après une longue absence pour raisons de santé.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE rappelle ensuite l'importance de la démarche de contractualisation Région/Etat, les dossiers susceptibles d'être présentés et les fiches projets doivent impérativement être transmis pour le 15-20 Janvier 2018. Le début d'année 2018 sera consacré à ce dossier important avec au moins 2 réunions sur ce thème.

Une réunion a été organisée le 19 décembre sur la mise en place du RIFSEEP à destination des maires et secrétaires de mairies. La mise en place de ce régime indemnitaire concerne toutes les communes, à noter une participation importante des secrétaires de mairies. Une seconde réunion est prévue sur ce sujet.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE précise que des réunions de travail ont lieu avec les 2 communes qui rejoignent la Communauté de Communes : LA PYLE et STE OPPORTUNE DU BOSQ qui n'ont pas les mêmes problématiques et n'appartiennent pas aux mêmes intercommunalités.

➤ Monsieur Jean-Christophe PISANI – Maire d'Epreville-près-le-Neubourg - est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 11.10.2017 est adopté à l'unanimité.  
Observation : Monsieur Benoît HENNART signale que ses interventions par exemple ne sont pas dans l'ordre.

➤ Information sur les décisions du Bureau et du Président : pas d'observations.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE passe ensuite aux **délibérations** inscrites à l'ordre du jour.

## **COMPETENCE FINANCES**

### **Objet : Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget général 2018**

Vu les articles L 1612-1 et L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cas où le budget d'une collectivité n'est pas adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors remboursement de la dette).

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté de Communes, il convient d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater, les dépenses d'investissement 2018 urgentes dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018. Ces autorisations seront intégrées au budget 2018.

S'agissant du cas particulier de l'acquisition d'un porte-outils pour le service Voirie pour un montant global de 203 150€ HT, soit 243 078 € TTC, un accord de règlement avec le fournisseur est intervenu pour un paiement sur deux exercices. Afin de permettre le règlement du solde, il convient d'autoriser dès à présent, au titre de l'exercice 2018, l'ouverture de crédits ci-dessous :

**Affectations et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du Budget Général 2018 :**

Chapitre - Libellé nature	Maximum autorisé	Autorisation sollicitée
Chap. 20-21-23 dépenses d'investissements 2016 hors remboursement de la dette -	25%	Chap. 21- article 2182 engin de voirie porte outils polyvalent 101 575 €

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Président à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Général 2018 tel que présenté ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE présente la délibération n°2 COMPLEMENT RIFSEEP, qui concerne une catégorie de personnel qui n'avait pas été prise en compte dans la délibération de mise en place du RIFSEEP.

Monsieur LEGENDRE ajoute qu'il a pris contact avec la Préfecture d'une part et le Centre de Gestion d'autre part, et qu'il a été convenu de faire une mise à plat pour l'ensemble des catégories.

➤ **Débats :**

**Monsieur Benoît HENNART** : demande qu'il soit précisé dans le texte que les primes peuvent être versées à la hausse comme à la baisse.

**Madame Claire CARRERE GODEBOUT** insiste également sur ce point, qui a été évoqué lors de la réunion d'information RIFSEEP faite avec le Centre de Gestion le 19 décembre.

**Monsieur LEGENDRE** précise qu'il a été convenu de ré-écrire entièrement cette délibération afin d'intégrer tous ces différents points et ce pour fin janvier 2018.

**Monsieur Arnaud CHEUX** confirme qu'il est nécessaire de reprendre la rédaction en intégrant les expertises de chacun Préfecture – Centre de Gestion – Trésorerie pour avoir une sécurité juridique et que c'est relativement long à mettre en place.

**RESSOURCES HUMAINES**

**Objet : Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel - Complément**

Par délibération du 11 octobre dernier a été mis en place le nouveau régime indemnitaire de la fonction publique pour les cadres d'emploi pour lesquels les arrêtés d'application étaient parus.

Le régime indemnitaire du cadre d'emplois des agents de maîtrise a fait l'objet, pour sa part, de l'arrêté ministériel du 16 juin 2017

Par ailleurs, il convient de préciser les conditions générales de calcul et d'attribution de l'indemnité de fonctions, sujétions et expertises (IFSE), en l'occurrence la proratisation en fonction du temps de travail et la périodicité de versement

En conséquence il est proposé de compléter la délibération du 11 octobre ainsi qu'il suit :

- Institution de l'IFSE pour le cadre d'emploi suivant :

Agents de maîtrise – Catégorie C		Montants annuels IFSE Au 01/11/2017		Montants annuels CIA Au 01/11/2017	
		Mini	Maxi	Mini	Maximum
Groupe de fonctions	Fonctions				
Groupe 1	Poste requérant technicité et expertise	0	11 340	0	1260
Groupe 2	Poste d'exécution des missions dévolues	0	10 800	0	1200

- Pour l'ensemble des cadres d'emploi, il est précisé que L'IFSE sera versée mensuellement et proratisée en fonction du temps de travail.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Institue le régime indemnitaire pour les agents de maîtrise ainsi qu'il suit :

Agents de maîtrise – Catégorie C		Montants annuels IFSE Au 01/11/2017		Montants annuels CIA Au 01/11/2017	
		Mini	Maxi	Mini	Maximum
Groupe de fonctions	Fonctions				
Groupe 1	Poste requérant technicité et expertise	0	11 340	0	1260
Groupe 2	Poste d'exécution des missions dévolues	0	10 800	0	1200

- Dit que pour l'ensemble des cadres d'emploi de la collectivité, L'IFSE sera :
  - versée mensuellement,
  - proratisée en fonction du temps de travail,
  - dit que la présente délibération prend effet au 1<sup>er</sup> novembre 2017.

**Adopté par 37 voix Pour – 3 Contre**

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE présente la délibération n°3 – Convention pour la Transmission des Actes en Préfecture

➤ **Débats :**

**Monsieur Benoît HENNART demande si c'est payant.**

**Monsieur LEGENDRE précise qu'un réseau de secrétaires travaille pour négocier une solution moins onéreuse que ce qui est prévu, en s'appuyant sur ce qui est fait par la DGFIP.**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**Objet : Convention pour la télétransmission des actes administratifs en Préfecture pour le contrôle de légalité**

Le recours aux échanges électroniques pour le contrôle de légalité est prévu par l'alinéa 3 des articles L.2131-1, L.313-1 et L.4141-1 du Code général des collectivités territoriales.

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 prévoyant la télétransmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité au moyen d'une convention de télétransmission avec le représentant de l'Etat.

En 2009, la Communauté de Communes du Pays du Neubourg a signé avec le représentant de l'Etat une convention de télétransmission de ses actes qui définissait les modalités de mise en œuvre de cette télétransmission.

Suite à de nouvelles dispositions élargissant le champ d'application et notamment la transmission dématérialisée des actes budgétaires à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2018, il est nécessaire de réactualiser cette convention avec le représentant de l'Etat pour la transmission des actes au contrôle de légalité.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- autorise le Président à signer la convention avec le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes et tout document y afférent.

**Adopté à l'unanimité**

Monsieur Joël LELARGE présente la délibération n°4 – Partenariat MISSION LOCALE

➤ **Débats :**

**Monsieur Gérard PLESSIS intervient pour signaler que son adjoint : Monsieur William BRIANT avait été désigné pour représenter la Communauté de Communes auprès de la Mission Locale et qu'il n'est pas invité aux différentes réunions.**

**Monsieur Joël LELARGE précise qu'il fait le nécessaire pour que Monsieur BRIANT reçoive les invitations.**

**Madame Laurance BUSSIERE intervient pour préciser que l'on peut utiliser des jeunes en service civique, c'est un système qui est vraiment intéressant, Madame BUSSIERE se tient à la disposition de ses collègues à ce sujet.**

**Monsieur Jean-Paul LEGENDRE précise qu'il y a des conditions particulières pour l'emploi de jeunes en service civique et qu'il faut que cela enrichisse le jeune et qu'en aucun cas cela ne doit remplacer un agent en poste.**

**COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Objet : Renouvellement de la convention de partenariat avec la Mission Locale**

Par délibération du 19 décembre 2013, la Communauté de Communes a choisi d'adhérer à la Mission Locale d'Evreux et permettre ainsi, selon les termes de la convention, la mise en place d'une permanence à destination « des jeunes demandeurs d'emplois » âgés de 16 à 25 ans sur son territoire.

C'est ainsi que depuis 2014, une permanence est assurée une journée par semaine, au siège de la Communauté de Communes.

La mission Locale s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans ayant des problèmes d'insertion professionnelle, de qualification et de formation, mais aussi des besoins d'accompagnement face aux difficultés de la vie quotidienne, et vise à leur permettre de bénéficier :

- d'un accueil, d'une écoute, d'une information de proximité,
- d'un accompagnement individualisé pour la construction de leur parcours d'insertion sociale et professionnelle,
- d'un soutien dans leurs recherches d'emploi et dans leurs démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté,
- d'une aide à la résolution de leurs problèmes administratifs.

En 2016, la permanence a accueilli 135 jeunes qui ont bénéficié d'entretiens individuels, au nombre de 292. Sur ces 135 jeunes, 40 étaient accueillis pour la première fois, 46 ont pu retrouver ou accéder plus facilement à un emploi (contrat d'intérim, CDD, emplois saisonniers) et 14 ont eu la possibilité de reprendre une formation. La mission locale a également proposé aux jeunes du territoire différents ateliers sur le savoir-être (image), la confiance en soi, la préparation aux entretiens d'embauche...

L'année 2017 s'est poursuivie au même rythme. Les deux années de pratique ont fait l'objet d'une présentation par les représentants de la Mission Locale le 7 décembre dernier.

En conséquence, conformément à l'avis favorable de la commission Développement économique du 21 novembre dernier, il est proposé de renouveler ce partenariat en renouvelant la convention afférente et la participation financière annuelle, sur la base de 0,57 centimes euros par habitant, soit un montant arrondi de 10 200€.

Après avoir entendu le Vice-président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide de renouveler son adhésion à la Mission Locale d'Evreux moyennant le versement d'une participation annuelle de 10.200 €,
- autorise le Président ou le Vice-Président à signer la convention correspondante.
- dit que les crédits correspondants figurent au budget général (article 611).

**Adopté à l'unanimité**

Monsieur Jean-Claude ROULAND présente les délibérations n°5 et n°6.

## **COMPETENCE ENFANCE-JEUNESSE**

### **Objet : Renouvellement du Projet Educatif et social des structures multi-accueil**

L'ouverture, en décembre 2007, des cinq crèches haltes-garderies communautaires a concrétisé la volonté des Elus du territoire d'offrir une vraie alternative dans les modes d'accueil du jeune enfant à ses habitants.

Le projet éducatif et social 2008-2011 élaboré pour répondre aux obligations de la loi 2002 qui pose les fondements des accueils dits collectifs, puis renouvelé en 2012 a permis de donner un cadre et d'articuler le travail des professionnels pour le bien-être des enfants et des familles accueillies.

Le projet éducatif et social de deuxième génération (2012-2015) a été notamment l'occasion de restructurer le service «Petite Enfance» et de développer son action de promotion de la littérature enfantine en s'ouvrant à différents partenaires comme les bibliothèques du territoire, l'association « la cause des enfants » ou encore « Lire à voix Haute-Normandie ». D'autres axes ont également été développés comme l'accueil des familles, l'accompagnement individualisé de l'enfant et l'accompagnement du personnel.

Du bilan de ce dernier projet éducatif et social, il ressort que les conditions d'accueil de l'enfant et de sa famille demeurent un élément stratégique. En effet, il conditionne le parcours de l'enfant tout au long de son accueil au sein de la structure. Il est par ailleurs indispensable de créer une relation de confiance avec les familles, qui passe par la notion de professionnelle de référence mais aussi le partage entre parents. La difficulté reste la mobilisation des parents (temps, adaptation des créneaux) même si fortement demandeur.

Par ailleurs, il convient de pouvoir offrir un accueil adapté à chaque situation (contraintes médicales, handicap, accueil d'urgence ...) ce qui sous-entend de porter une attention particulière à chaque enfant et lui offrir un accompagnement au plus près de ces besoins. Cela nécessite de soutenir, d'accompagner et de former le personnel ainsi que développer le partenariat.

Depuis sa création, le service « Petite-Enfance » promeut la littérature enfantine au sein des structures. Ce projet toujours d'actualité devra être poursuivi et développé avec la mise en œuvre de nouvelles actions.

C'est dans la continuité du chemin déjà parcouru que se place le projet éducatif et social 2018-2021 des structures multi-accueil de la Communauté de Communes. Il s'agira de poursuivre les actions engagées lors du précédent projet éducatif et social, s'appuyer sur la mutualisation des services et sur tout autre outil en mesure de contribuer à cette évolution :

- améliorer l'accueil des familles : proposer un accueil personnalisé de l'enfant et de sa famille,
- soutenir les parentalités,
- promouvoir les actions culturelles (poursuite du travail autour de la littérature et mise en place de nouvelles actions autour de la culture),
- utiliser les projets pédagogiques des crèches comme outils de cohérence pour les équipes,

- accompagner et former le personnel.

Après avoir entendu le Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le projet des crèches haltes-garderies (consultable au Secrétariat Général de la Collectivité).

**Adopté à l'unanimité**

## **COMPETENCE ENFANCE-JEUNESSE**

### **Objet : Renouvellement du Projet Educatif et social du Relais Assistantes Maternelles (RAM)**

Créé en 2005, le Relais Assistantes Maternelles (RAM) a été mis en place pour accompagner les assistantes maternelles du territoire. Ses missions premières sont :

- animer un lieu où les professionnels de l'accueil à domicile, enfants, parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux,
- organiser l'information, l'orientation et l'accès aux droits des parents et professionnels,
- contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel,
- participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.

Un premier projet éducatif et social a été réalisé en 2008, puis renouvelé en 2012. Au cours de cette dernière période le relais d'assistantes maternelles a constaté une évolution de l'activité. Désormais de nombreuses familles recherchent une amplitude horaire accueil correspondant à du temps partiel (20-25h) et avec une augmentation des demandes en horaires atypiques. Le RAM est reconnu et ancré sur le territoire. Le RAM connaît une montée en charge de son activité, partiellement compensée par une mutualisation des actions avec les structures multi-accueils depuis 2014 et recours à des intervenants extérieurs pour animer certains ateliers.

L'évolution des horaires de la crèche du Neubourg et sa réorganisation ont permis de réfléchir sur le redéploiement de l'équipe. C'est pourquoi, devant le niveau d'activité du RAM et afin de répondre au plus près des attentes des familles et des assistant(e)s maternel(le)s, il a été proposé de redéployer un temps supplémentaire d'animatrice (+0.5 ETP) sur le RAM permettant de poursuivre les actions engagées dans le cadre du CEJ.

Pour son nouveau projet éducatif et social, le RAM propose de poursuivre et développer les objectifs suivants :

- pérenniser l'offre d'accueil sur le territoire : maintien des permanences, création de permanences itinérantes et proposition de rendez-vous délocalisés sur demande,
- développer le « portail Petite Enfance » pour une égalité d'accès à l'information sur le territoire : mise en place d'un guichet unique sur les différents modes d'accueil et mise en relation de l'offre et de la demande,
- développer toujours plus d'actions et d'ateliers vers les assistantes maternelles et les familles,
- poursuivre et développer les actions d'information et d'accompagnement des familles et des assistantes maternelles en matière de droit du travail, d'information,
- développer l'information des professionnels de la Petite Enfance sur les conditions d'accès et d'exercice,
- participer à la professionnalisation et la valorisation du métier d'assistante maternelle.

Après avoir entendu le Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le projet des crèches haltes-garderies (consultable au Secrétariat Général de la Collectivité).

**Adopté à l'unanimité**

Monsieur Jean-Claude ROULAND présente la délibération n°7.

**Débats : Monsieur Patrick LHERMEROULT intervient pour préciser que dans le Compte Rendu des décisions de Président, un marché a été passé pour la rénovation de la toiture de la crèche d'Ecquetot, les crèches ne sont pas anciennes (10 ans) pourquoi cette rénovation de toiture ?**

**Madame Claire CARRERE-GODEBOUT précise que cette toiture n'avait pas été refaite et qu'elle était ancienne et que par ailleurs il était nécessaire de mettre en place une double contre latte afin d'éviter les infiltrations d'eau.**

## **COMPETENCE ENFANCE JEUNESSE**

### **Objet : Petite Enfance : Règlement de fonctionnement des structures multi-accueil**

Un travail conjoint mené entre la CAF et le service « Petite-Enfance » de la Communauté de Communes a permis la mise à jour du règlement de fonctionnement des structures multi-accueil. Ce dernier organise les relations entre les familles et la Communauté de Communes du Pays du Neubourg, dans le cadre du contrat d'accueil.

Conformément :

- aux dispositions du décret 2000.762 du 1<sup>er</sup> août 2000 modifié, relatif aux établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans et au décret 2010.613 du 7 juin 2010 et 2007. 206 du 10 février 2007.
- aux instructions en vigueur de la Caisse d'Allocations Familiales relatives à la lettre circulaire CNAF n° 2014 009 du 26 mars 2014 sur la PSU (Prestation de Service Unique)

Les évolutions sont :

- **Le médecin référent** gère la mise en place des Projets d'Accueil Individualisés (PAI) ainsi que le suivi de l'aspect sanitaire. Il peut également être amené à consulter les enfants de moins de 4 mois lors de la visite d'admission. En l'absence de médecin référent sur le territoire, ces missions sont assurées par le médecin de famille ou le pédiatre. Par ailleurs, le médecin de famille ou le pédiatre assure le rôle de prévention et d'information

sanitaire ainsi que la visite d'admission pour les enfants âgés de plus de quatre mois (à la charge des familles).

- **La gestion de congés** sera prise en compte dans la mensualisation sur la durée du contrat. L'accueil régulier implique une mensualisation sur la durée du contrat.
- **Pour l'accueil d'urgence et dans le cadre des enfants placés**, les ressources n'étant pas connues, c'est le tarif planché tel que défini par le barème de la CNAF qui s'applique.
- La réservation de place en crèche est soumise au retour de coupon réponse signé de la famille et d'un chèque **d'arrhes de 100€** (150€ auparavant).

Après avoir entendu le Vice-Président, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- Adopte le règlement de fonctionnement des structures multi-accueil tel que modifié ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE propose à Monsieur Jean-Claude ROULAND – Vice-Président en charge de la Petite Enfance - de faire un point rapide sur sa compétence.

La situation des crèches est « tendue », il y a maintenant des listes d'attente ce qui n'existait pas il y a quelques temps. La seule marge de manœuvre possible serait d'augmenter le nombre d'enfants accueillis à la crèche d'ville. Les choix sont compliqués en commission et une liste de critères est actuellement expérimentée.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE passe ensuite la parole à Monsieur Joël LELARGE – Vice-Président en charge du Développement Economique - afin qu'il donne quelques informations sur sa compétence et notamment sur le projet de Pépinière d'Entreprises, objet d'une réunion qui a eu lieu hier, et au cours de laquelle le Bureau d'Etudes a remis ses conclusions, une autre réunion sera faite en janvier 2018 sur ce sujet. Pour le moment aucune décision n'est prise et le travail de réflexion va se poursuivre en commission.

Monsieur Arnaud CHEUX présente la délibération n°8

#### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**Objet : Attribution de subventions pour l'amélioration de l'habitat**

Le Projet d'Intérêt Général pour l'amélioration de l'habitat de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2017 (Délibération du Conseil Communautaire du 17 octobre 2016).

6 dossiers de subventions ont été retenus par la Communauté de Communes lors du Bureau du 11 octobre 2017, pour un montant de 8 635.87 €. Le solde restant est de 49 722.85 €.

Les membres de la Commission Aménagement du Territoire se sont réunis le 12 décembre 2017 à 20h00.

10 dossiers ont été présentés pour attribution des aides auxquelles ils peuvent prétendre dans le cadre de ce programme.

Suite à l'avis favorable rendu par la commission, il est proposé l'attribution des aides ainsi qu'il suit :

	<i><b>Demandeur</b></i>	<i><b>Commune</b></i>	<i><b>Nature de la participation</b></i>	<i><b>Montant de l'aide</b></i>
1	<b>Madame CHATEL Nadine</b>	<b>BACQUEPUIS</b>	Action 1 : Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé	<b>4 707.01 €</b>
2	<b>Monsieur TAVERNE Baptiste</b>	<b>LE NEUBOURG</b>	Action 2 : Lutter contre la précarité énergétique	<b>500 € + 1000 € de prime</b>
3	<b>Monsieur TOIGO Claude</b>	<b>CANAPPEVILLE</b>	Action 3 : Intervenir de façon préventive pour l'adaptation des logements	<b>733 €</b>
4	<b>Monsieur PASQUIER Patrick</b>	<b>CANAPPEVILLE</b>	Action 3 : Intervenir de façon préventive pour l'adaptation des logements	<b>2000 €</b>
5	<b>Madame BREANT Renée</b>	<b>CANAPPEVILLE</b>	Action 3 : Intervenir de façon préventive pour l'adaptation des logements	<b>572 € + 287 € de prime</b>
6	<b>Monsieur PICARD Jean-François</b>	<b>SAINT AUBIN D'ECROSVILLE</b>	Action 3 : Intervenir de façon préventive pour l'adaptation des logements	<b>2000 € + 1000 € de prime</b>
7	<b>Monsieur THOMAS Michel</b>	<b>BROSVILLE</b>	Action 3 : Intervenir de façon préventive pour l'adaptation des logements	<b>2000 € + 1000 € de prime</b>

8	Monsieur HALOTEL Jean-François	EMANVILLE	Action 3 : Intervenir de façon préventive pour l'adaptation des logements	2000 € + 1000 € de prime
9	Madame BOUCHER Monique	EPREVILLE- PRES-LE- NEUBOURG	Action 3 : Intervenir de façon préventive pour l'adaptation des logements	2000 €
10	Monsieur DERREY Jean-Serge	ECAUVILLE	Action 3 : Intervenir de façon préventive pour l'adaptation des logements	2000 €

Après avoir entendu le Vice-Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- décide d'accorder aux dossiers déposés les subventions ci-dessous :

	<i>Demandeur</i>	<i>Commune</i>	<i>Nature de la participation</i>	<i>Montant de l'aide</i>
1	Madame CHATEL Nadine	BACQUEPUIS	Action 1 : Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé	4 707.01 €
2	Monsieur TAVERNE Baptiste	LE NEUBOURG	Action 2 : Lutter contre la précarité énergétique	500 € + 1000 € de prime
3	Monsieur TOIGO Claude	CANAPPEVILLE	Action 3 : Intervenir de façon préventive pour l'adaptation des logements	733 €
4	Monsieur PASQUIER Patrick	CANAPPEVILLE	Action 3 : Intervenir de façon préventive pour l'adaptation des logements	2000 €
5	Madame BREANT Renée	CANAPPEVILLE	Action 3 : Intervenir de façon préventive pour l'adaptation des logements	572 € + 287 € de prime
6	Monsieur PICARD Jean-François	SAINT AUBIN D'ECROSVILLE	Action 3 : Intervenir de façon préventive pour l'adaptation des logements	2000 € + 1000 € de prime
7	Monsieur THOMAS Michel	BROSVILLE	Action 3 : Intervenir de façon préventive pour l'adaptation des logements	2000 € + 1000 € de prime
8	Monsieur HALOTEL Jean-François	EMANVILLE	Action 3 : Intervenir de façon préventive pour l'adaptation des logements	2000 € + 1000 € de prime
9	Madame BOUCHER Monique	EPREVILLE- PRES-LE- NEUBOURG	Action 3 : Intervenir de façon préventive pour l'adaptation des logements	2000 €
10	Monsieur DERREY Jean-Serge	ECAUVILLE	Action 3 : Intervenir de façon préventive pour l'adaptation des logements	2000 €

- dit que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Général - article 6574.

**Adopté à l'unanimité**

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE demande une certaine discrétion par rapport aux noms figurant dans cette délibération. Pour une raison juridique celle-ci n'a pu être proposée en BUREAU comme habituellement et afin de ne pas retarder les dossiers cette délibération est proposée en Conseil Communautaire.

Monsieur Bertrand CARPENTIER présente la délibération n°10.

#### **COMPETENCE DECHETS MENAGERS**

**Objet : Mise en place des Points d'Apport Volontaire (PAV) Verres**

A ce jour le verre est collecté en porte-à-porte en caissettes de 35L.

Aussi afin de se mettre en conformité avec les obligations réglementaires (R437), de permettre la diminution des coûts et l'impact environnemental de cette collecte, l'ensemble des communes sera doté en Points d'Apports Volontaire pour le Verre.



Il a donc été proposé à l'ensemble des communes du territoire Suite à la Commission Déchets en date du 24 octobre 2017 et à la Conférence des Maires du 6 novembre dernier, une nouvelle proposition de répartition de la participation financière entre la Communauté de Communes du Pays du Neubourg et les communes a été retenue.

Proposition :

- ⇒ Le coût de la fourniture et du Génie Civil pour la colonne aérienne resterait à la charge de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg dans sa totalité.
- ⇒ Pour ce qui concerne la mise en place des colonnes semi-enterrées et enterrées, il est proposé de faire ressortir du coût global d'achat d'une colonne semi-enterrée et enterrée le coût de la cuve béton.
  - le cuvelage serait à la charge de la commune,
  - l'achat de la partie « Appareillage » serait financé par les deux collectivités Communauté de Communes du Pays du Neubourg/Commune dans un cadre d'un fonds de concours 50%-50% basé sur le montant hors taxe.
  - Les travaux du Génie Civil pour les colonnes semi-enterrées et enterrées seraient financés par la commune.

Type de colonne	Coût Colonne sans cuve (Appareillage)	Coût du cuvelage	Génie Civil
Colonne aérienne	100% CCPN	-	100% CCPN
Colonne semi-enterrée	Fond de Concours CCPN/Commune 50% / 50%	100% commune	100% commune
Colonne enterrée	Fond de Concours CCPN/Commune 50% / 50%	100% commune	100% commune

Une convention financière sera passée entre chaque commune et la communauté de communes pour arrêter les modalités de portage et de financement.

A l'ensemble des communes une convention sur les conditions de mise à disposition et d'occupation du domaine public sera également proposée.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- adopte la proposition de répartition financière entre la Communauté de Communes du Pays du Neubourg et les communes d'implantation telle que définie ci-dessus,
- autorise le Président à signer les conventions afférentes,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe Ordures Ménagères.

**Adopté à l'unanimité**

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE propose à chaque Vice-Président de faire un point d'information sur sa compétence :

Monsieur Bertrand CARPENTIER – Vice-Président en charge des Déchets/Assainissement - précise que les travaux de la nouvelle déchetterie devraient commencer courant mars 2018, la consultation auprès des entreprises a été lancée.

- Aménagement des mares : les travaux seront réalisés tout le mois de janvier 2018 et concerneront les communes de CRESTOT, LE TRONCQ, MARBEUF, BERENGEVILLE, CRIQUEBEUF, GRAVERON, EMANVILLE, STE COLOMBE.

- Calendrier 2018 ramassage des ordures ménagères : mis à disposition début janvier 2018 à charge des communes de le distribuer, il n'y aura pas de «34 à la Une » en début d'année en raison notamment de l'absence de Charlotte BORNICHE – Chargée de Communication – qui est en congés maternité.

Monsieur Roger WALLART – Vice-Président en charge du Tourisme Sport Culture – remercie tout d'abord Madame Marie-Noëlle CHEVALIER - Maire du Neubourg - et son conseil municipal pour la régularisation du foncier du gymnase A. CLOUSIER du Neubourg, l'acte de cession à l'euro symbolique a été signé en présence de Mme CLAISSE.

Gymnase André Clousier Le Neubourg : nécessité de réfléchir sur les créneaux d'utilisation par le collège P. Corneille et les élèves du 2<sup>ème</sup> collège lorsque les classes mobiles auront été démontées.

Madame Isabelle VAUQUELIN intervient pour préciser qu'il y 900 élèves qui utilisent le gymnase ainsi que les infrastructures de la ville du Neubourg. Le second collège devait accueillir 600 élèves mais ce chiffre est passé à 800 élèves soit 1400 élèves qui utiliseraient le Gymnase d'où la nécessité d'avoir des terrains d'évolution sportive.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE précise que ce sujet fera l'objet d'une fiche-action dans le dossier de contractualisation, et que les 200 élèves supplémentaires représentent une «marge de manœuvre».

Par ailleurs, de nombreux clubs utilisent le gymnase : Handball – Escrime - Escalade – Badminton – Les ateliers du cirque – et pendant la période hivernale : cyclisme et athlétisme.

Point sur les Manifestations : La Fête de la Moisson à BACQUEPUIIS a remporté un grand succès avec 5 000 visiteurs.

Concernant l'Office de Tourisme une réflexion est en cours avec le conseil d'exploitation.

Monsieur DAVOUST demande s'il y a une réflexion sur les horaires d'ouvertures de l'Office de Tourisme, Monsieur WALLART précise qu'une réflexion est en cours. Une première décision d'expérimentation d'ouverture le dimanche en juillet et août 2018 a été prise.

Monsieur Gérard PLESSIS –Vice-Président en charge de la Voirie – précise que la Tournée des Communes est achevée sauf pour Le Neubourg : une date est à programmer.

Un tableau Excell avec la programmation des interventions sera transmis première quinzaine de janvier 2018.

Travaux neufs : il ne reste qu'EPEGARD, les travaux n'ont pu être faits en raison de mauvaises conditions climatiques.

La livraison du porte-outil a eu lieu jeudi avec présentation à la presse mercredi.

Intégration des 2 nouvelles communes (La Pyle et Ste Opportune du Bosc) pour la période hivernale.

Remplacement technicien voirie : en cours, des candidats ont été reçus en entretiens, mais pour l'instant pas de décision prise.

Question de Monsieur DAVOUST : qui déclenche la vigilance verglas ?

Monsieur Gérard PLESSIS précise que c'est le patrouilleur du Département.

Monsieur Francis DAVOUST précise que la situation a été catastrophique ce week-end.

Monsieur Gérard PLESSIS reconnaît qu'effectivement il y a eu un problème, le Directeur Aménagement et Cadre de Vie va traiter ce dysfonctionnement avec le Département.

Madame Martine SAINT LAURENT – Vice-Présidente en charge du Soutien à la Vie Locale - : remercie les communes qui ont participé au concours des Villes et Villages Fleuris, la Communauté de Communes a reçu le prix de l'Intercommunalité pour l'embellissement du territoire.

Plusieurs communes ont été primées, LE NEUBOURG, EPEGARD, Prix du Paysage pour GRAVERON SEMERVILLE ainsi que des particuliers, notamment à BERENGIVILLE avec une ferme fleurie et un particulier. Les communes de BACQUEPUIIS et STE COLOMBE ont également été récompensées.

Mise à disposition du minibus VISIOCOM : ce service est maintenant opérationnel.

Madame SAINT LAURENT demande aux communes de relayer cette information auprès des associations/club, etc... de leur commune. Le règlement a été modifié pour étendre le périmètre de circulation du minibus aux 5 départements normands.

Mise en place RIFSEEP : une formation a été faite le 19 décembre par le Centre de Gestion de l'Eure (Madame IASSI – Directrice), il y avait une vingtaine de participants mais principalement des secrétaires de mairies alors que l'ordre du jour était plutôt à destination des maires.

Le Centre de Gestion est à disposition des communes pour toutes questions sur la mise en place du RIFSEEP.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE précise que ce sujet sera de toute façon repris lors d'une prochaine réunion.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE reprend la parole pour faire un point rapide sur le dossier LNPN (Ligne Nouvelle Paris-Normandie) : dossier récurrent qui avance, Monsieur LEGENDRE a demandé que notre territoire soit intégré à cette réflexion. Il est nécessaire d'être très vigilant.

Madame Marie-Noëlle CHEVALIER confirme les propos de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, et informe ses collègues qu'elle va changer de commission à la Région pour suivre ce sujet.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE précise par ailleurs que les gains de temps sont très minimes avec une « consommation de terres agricoles » très importante.

Madame Françoise MAILLARD – Vice-Présidente Service Aides à domicile – :

Intégration de la Pyle et Ste Opportune du Bosc : 3 dossiers vont être pris en charge dans chacune des 2 nouvelles communes.

Enquête de satisfaction : 95 % des bénéficiaires sont satisfaits du service.

Le Service Aides à Domicile a été reçu au Département (principal financeur) dans le cadre du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) : objectifs : affiner nos besoins concernant les aides (heures APA).

Monsieur Dominique BIDAULT interpelle Monsieur Jean-Paul LEGENDRE sur le service URBANISME, les délais n'étant pas toujours respectés.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE précise qu'il y aura une nouvelle réunion de travail avec le service Urbanisme et les secrétaires de Mairies pour préciser les rôles de chacun.

Information de Madame Isabelle VAUQUELIN concernant le Tour de Normandie : l'arrivée aura lieu au Neubourg le 19 mars 2018 (4 tours au Neubourg et arrivée Route de Beaumont).

Une réunion de préparation aura lieu le 18 janvier à 19 h 30.

Monsieur Joël LELARGE précise que la vieille, le 18 mars 2018, il y aura le Comice Agricole au Neubourg.

Pour conclure, Monsieur Jean-Paul LEGENDRE rappelle que les vœux de la Communauté de Communes auront lieu le dimanche 14 janvier 2018 à 10 h 30 et que, pour la 1<sup>ère</sup> fois, nous serons accueillis à SAINTE OPPORTUNE DU BOSCO.

**Fin de séance : 23 h 15.**